

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 00444

Numéro SIREN : 822 331 286

Nom ou dénomination : 1001 INTERIM'AIR CARCASSONNE

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt 3535

Greffé du tribunal de commerce de CARCASSONNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 02/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/3535

Type d'acte : Ordonnance du président
Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Déposant :

Nom/dénomination : 1001 INTERIM' AIR CARCASSONNE

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

N° SIREN : 822 331 286

N° gestion : 2016 B 00444

**Greffre du tribunal de commerce de CARCASSONNE**

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.greffre-tc-carcassonne.fr - www.infogreffre.fr

SC/2016 B 00444

GC BEZIERS
62 AVENUE JEAN MOULIN
LE CARRE D'HORT
34500 BÉZIERS

Nos références : SC/2016 B 00444

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT*(Article R. 123-102 du code de commerce)*

Concernant :

Société par actions simplifiée à associé unique 1001 INTERIM' AIR CARCASSONNE47 ALLÉE IÉNA
11000 CARCASSONNE

SIREN : 822 331 286

N° de gestion : 2016 B 00444

Le greffier soussigné constate le 02/07/2019 le dépôt, enregistré sous le numéro 2019/3535, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 01/07/2019
- o Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 02/07/2019

Le greffier

Maître Simon MAUREL



EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU

TRIBUNAL DE COMMERCE DE

CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS



1001 INTERIM' AIR CARCASSONNE
SASU au capital 60 000 euros
47 allée Iéna, 11000 CARCASSONNE
RCS CARCASSONNE 822 331 286

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
- 1 JUL. 2019

CARCASSONNE

REQUETE

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de CARCASSONNE

Je, soussigné :

Monsieur Daniel VALLOGNES agissant en qualité de représentant légal de la SASU 1001 HOLDING au capital de 160 000 euros, dont le siège social se situe Les Roucans Bas, Lieudit Réals, 34490 MURVIEL-LES-BEZIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°817 825 177 RCS BEZIERS - Présidente de la société 1001 INTERIM' AIR CARCASSONNE ;

A l'honneur de vous exposer que ladite Société ayant clôturé le 31 Décembre 2018 les comptes de son dernier exercice social, doit, conformément aux dispositions du Code de commerce, approuver lesdits comptes au plus tard le 30 Juin 2019.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

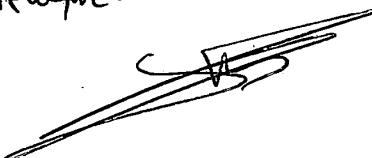
Du retard a été pris dans l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 dû à une surcharge de travail administratif et des difficultés dans l'appréhension de certains justificatifs comptables.

C'est pourquoi en tant que représentant légal de la société 1001 HOLDING, Présidente de 1001 INTERIM' AIR CARCASSONNE, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société 1001 INTERIM' AIR CARCASSONNE, à bénéficier d'un délai supplémentaire de deux (2) mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à CARCASSONNE
Le 24 Juin 2019

La société 1001 HOLDING
En la personne de M. Daniel VALLOGNES

en la personne de M. Daniel
VALLOGNES



ORDONNANCE

NOUS, Christian SIMON, PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CARCASSONNE,
ASSISTE DU GREFFIER,

VU LA REQUETE QUI PRECEDE ET LES MOTIFS Y ENONCES,

VU LES DISPOSITIONS DES ARTICLES L223-26 ALINEA 1, L 241-5
DU CODE DE COMMERCE ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE

PROROGONS AU *31 Aout 2019*

LE DELAI PENDANT LEQUEL LA SASU

1001 INTERIM' AIR CARCASSONNE
47 Allée Iéna
11000 Carcassonne
RCS CARCASSONNE 822 331 286

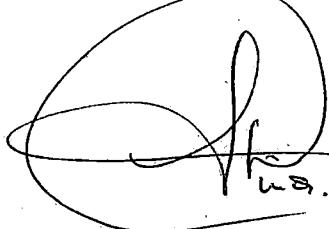
DEVRA REUNIR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APPELEE A
STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE.

ORDONNONS QUE, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
R. 210-19 DU CODE DE COMMERCE, CETTE ORDONNANCE SERA DEPOSEE
PAR LE GREFFIER DU TRIBUNAL EN ANNEXE AU DOSSIER R.C.S
DE LA SOCIETE

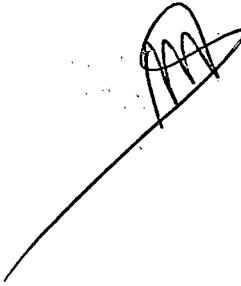
LAISSONS LES DEPENS A LA CHARGE DE LA PARTIE DEMANDERESSE
TAXES ET LIQUIDES A LA SOMME DE 31.28 € TTC.

FAIT A CARCASSONNE, LE *01 juillet 2019*

LE PRESIDENT



LE GREFFIER



En conséquence, la République Française mande et
ordonne à tous huissiers de Justice sur ce requis
de mettre ladite décision à exécution aux Procureurs
de la République Généraux et aux Procureurs de la
République près les Tribunaux de Grande Instance
d'y tenir la main et à tous commandants et officiers
de la Force Publique de prêter main forte lorsqu'ils en
seront légalement requis.

En foi de quoi Nous, Greffier du Tribunal de commerce
de CARCASSONNE avons signé et délivré la présente formule
exécutoire

FAIT A CARCASSONNE, le 01/07/2019

LE GREFFIER,

